

Renaturation du ruisseau de Vallongue à CORRENS (Var)

*Annexe 2 à la demande d'examen
au cas par cas au titre de l'article
R 122-2 du code de l'environnement*



Convergence
environnement



biotope

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	2
AVANT-PROPOS	3
I - CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET	4
I.1. INTITULE DU PROJET	5
I.2. IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE	5
I.3. CATEGORIE APPLICABLE	5
I.4. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET	6
I.5. AUTRES AMENAGEMENTS PREVUS SUR LES PARCELLES 69 ET 72	11
I.6. PROCEDURES ADMINISTRATIVES AUXQUELLES LE PROJET EST SOUMIS	13
I.7. DIMENSIONS ET CARACTERISTIQUES DU PROJET ET SUPERFICIE GLOBALE (ASSIETTE) DE L'OPERATION	14
I.8. LOCALISATION DU PROJET	16
I.9. MODIFICATION/EXTENSION D'UNE INSTALLATION OU D'UN OUVRAGE EXISTANT	18
II - SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE	19
II.1. IDENTIFICATION DE LA MASSE D'EAU CONCERNEE	20
II.2. IDENTIFICATION DES ESPACES NATURELS PROTEGES SUR LE SECTEUR	22
II.3. LES HABITATS ET LES ESPECES IDENTIFIES DANS ET A PROXIMITE DU SITE D'ETUDE	24
II.4. SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	29
III - IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	30
III.1. INCIDENCES NOTABLES DU PROJET	31
III.2. INCIDENCES CUMULEES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES	33
III.3. INCIDENCES DU PROJET DE NATURE TRANSFRONTIERE	33
III.4. DESCRIPTION DES MESURES ET DES CARACTERISTIQUES DU PROJET DESTINEES A EVITER OU REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE	34
III.5. AUTO-EVALUATION	38
ANNEXES OBLIGATOIRES	39

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan cadastral.....	6
Figure 2 : Déplacement du lit du ruisseau de Vallongue	7
Figure 3 : Le ruisseau de Vallongue dans l'axe du pont	9
Figure 4 : Implantation schématique et emprises des aménagements envisagés	10
Figure 5 : Accès au site de travaux	12
Figure 6 : Coupe schématique de l'aménagement du ruisseau de Vallongue	15
Figure 7 : Plan de localisation du site étudié.....	16
Figure 8 : Localisation du site de projet	17
Figure 9 : Situation cadastrale	17
Figure 10 : Hydrographie et bassin versant".....	220
Figure 11 : Identification du site Natura 2000 "Val d'Argens".....	22
Figure 12 : Identification des espaces naturels protégés	23
Figure 13 : Habitats naturels à proximité de la zone d'étude.....	25
Figure 14 : Photographies des habitats à proximité du site d'étude	25
Figure 15 : Localisation des espèces faunistiques dont la présence est avérée ou supposée.....	28

ANNEXES OBLIGATOIRES

Plan de situation au 1/25 000.....	40
Photographies du site avec situation	41
Projet de tracé : implantation schématique et emprises des aménagements envisagés.....	44
Situation détaillée du projet par rapport au site Natura 2000.....	45

AVANT-PROPOS

▪ Les exploitants de la société du domaine de Mira Luna ont pour projet de développer leur domaine viticole sur la commune de Correns et d'étendre les surfaces plantées en vignes. Le vin produit sur le Domaine est labellisé BIO.

Pour ce faire en décembre 2016, les propriétaires ont déplacé le ruisseau sec de Vallongue et dérivé son cours sur 125 m linéaire le long de la RD554, modifiant en conséquence son profil en long et le profil de ses berges.

Cette opération, habituellement soumise à déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement, s'est déroulée sans autorisation préalable. De même, la suppression de bosquets boisés (jeunes arbres en reconquête du vignoble abandonné) dans le même secteur sur une surface de 1350 m² a été réalisée sans autorisation de défrichement.

Dans ce contexte, la mairie de Correns a émis un arrêté interruptif de travaux le 16 décembre 2016.

Par la suite, une visite des services de la DDTM du Var le 19 décembre 2016 a donné lieu à une demande de régularisation des travaux, notamment la réalisation :

- le site étant situé en ZSC, d'une étude d'incidence Natura2000,
- d'un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement,
- d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement au titre des articles L.341-3 et R.341-1 et suivants du code forestier.

Le ruisseau de Vallongue est resté en l'état depuis 2016.

▪ Le présent dossier concerne l'établissement de la **demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale au titre de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement** pour le projet de renaturation du ruisseau de Vallongue sur la commune de Correns dans le Var.

En application de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement et de la nomenclature annexée, la rubrique suivante est à prendre en considération :

- **10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.**
Ouvrages de canalisation, de reprofilage et de régularisation des cours d'eau s'ils entraînent une artificialisation du milieu sous les conditions de respecter les critères et seuils suivants :
 - o **installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100 m.**

Ce dossier est annexé au formulaire Cerfa N° 14734*03. Il présente les éléments de contexte et les illustrations nécessaires à :

- informer sur les caractéristiques générales du projet,
- identifier la sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée,
- caractériser l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

*Ce dossier a été réalisé par Jean-Christophe RODITIS du bureau d'études **CONVERGENCE** environnement, et par **BIOTOPE** pour l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000.*